

Sanction administrative du 26 juillet 2022

**Sanction administrative
prononcée à l'encontre de
l'établissement de crédit BEMO
EUROPE - Banque Privée S.A.**

Luxembourg, le 13 octobre 2022

En date du 26 juillet 2022, la CSSF a prononcé une amende d'ordre d'un montant de 356.000 euros à l'encontre de l'établissement de crédit BEMO EUROPE - Banque Privée S.A. (« la Banque »).

L'amende a été prononcée sur base des dispositions de

- (i) l'article 2-1 paragraphe (1) et de l'article 8-4 paragraphes (1) et (3) de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (la « Loi LBC/FT ») pour non-respect de certaines obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme et de
- (ii) l'article 63 paragraphes (1) et (2) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (la « LSF ») au regard d'une gestion des conflits d'intérêts non adéquate.

Cette sanction a été imposée suite à un contrôle sur place que la CSSF avait débuté auprès de la Banque en 2020 et qui portait sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme au cours duquel ont été détectées des faiblesses importantes, notamment au niveau des processus d'entrée et de suivi des relations d'affaires, de la surveillance des transactions, des contrôles de type « name matching », de l'organisation interne et de la gouvernance. Les déficiences relevées s'appuient sur des faits constatés au moment du contrôle sur place. La Banque a initié des actions correctrices en vue de remédier aux déficiences identifiées.

Afin de déterminer le montant de l'amende d'ordre, la CSSF a dûment pris en considération la coopération de la Banque et les actions correctrices déjà entreprises par la Banque pour pallier les déficiences constatées.

La présente publication est faite en application de l'article 8-6 paragraphe (1) de la Loi LBC/FT, respectivement de l'article 63 paragraphe (2) de la LSF.

